

ETATS FINANCIERS

**CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
SIEGE SOCIAL : 6, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis**

La CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels que soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 Janvier 2020 .Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Sofiane Ben AMIRA et Mr Ghazi HANTOUS.

CTAMA
Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

Actif du Bilan d'une entreprise d'Assurance et/ ou de Réassurance		EXERCICE 2018			2017
		BRUT	AMORTIS. & PROVIS.	NET	NET
AC1 Actifs incorporels					
AC11	Investissements de recherche et développement				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	511 852,668	164 291,284	347 561,384	14 844,900
AC13	Fonds Commercial	196 467,737	9 165,869	187 301,868	193 412,447
AC14	Acompte versés				
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21	Installations techniques et machines	6 001 064,825	4 695 418,268	1 305 646,557	1 260 807,039
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	4 866 352,283	3 752 336,754	1 114 015,529	788 192,202
AC23	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
		11 575 737,513	8 621 212,175	2 954 525,338	2 257 256,588
AC3 Placements					
AC31	Terrains et constructions				
AC311	Terrains et construction d'exploitation	24 753 377,695	4 567 282,993	20 186 094,702	20 524 028,176
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	37 384 224,922	4 783 667,341	32 600 557,581	30 390 071,404
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations	-			
AC321	Parts dans les entreprises liées	-			
AC322	Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	-			
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	-			
AC324	Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises	-			
AC33	Autres placements financiers				
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	70 137 620,046	12 832 709,598	57 304 910,448	65 634 867,327
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	70 981 510,000		70 981 510,000	78 030 625,000
AC333	Prêts hypothécaires	4 356 024,690		4 356 024,690	3 489 871,130
AC334	Autres prêts	6 027 694,897		6 027 694,897	4 150 000,000
AC335	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 339 817,975		4 339 817,975	4 418 598,780
AC336	Autres				
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 397 138,574		1 397 138,574	1 404 332,065
		219 377 408,799	22 183 659,932	197 193 748,867	208 042 393,882
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	-			
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510	Provision pour primes non acquises	1 711 164,162		1 711 164,162	1 516 175,451
AC520	Provision d'assurance vie	-			
AC530	Provision pour sinistres (vie)	1 682 616,709		1 682 616,709	1 697 017,633
AC531	Provision pour sinistres (non vie)	20 860 238,344		20 860 238,344	18 131 131,756
AC540	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-			
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	-			
AC550	Provisions d'égalisation et équilibrage	-			
AC560	Autres provisions techniques (vie)	8 389 235,652		8 389 235,652	8 539 723,408
AC561	Autres provisions techniques (non vie)	-			
AC570	Provisions techniques des contrats en unités de compte	-			
		32 643 254,867		32 643 254,867	29 884 048,248
AC6 Créances					
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611	Primes acquises et non émises	3 469 276,653		3 469 276,653	1 750 880,556
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	24 951 704,818	23 319 304,130	1 632 400,688	4 246 376,674
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	8 054 978,823	514 775,761	7 540 203,062	7 518 258,094
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	8 422 515,545	1 270 337,547	7 152 177,998	6 376 525,850
AC63	Autres créances				
AC631	Personnel	1 290 749,419		1 290 749,419	1 272 762,080
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques				
AC633	Débiteurs divers	15 071 505,877	1 642 696,692	13 428 809,185	10 767 352,092
AC64	Créances sur ressources spéciales				
		61 260 731,135	26 747 114,130	34 513 617,005	31 932 155,346
AC7 Autres éléments d'actif					
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	456 556,062		456 556,062	658 112,029
AC72	Charges reportées				
AC721	Frais d'acquisition reportés	3 958 176,252		3 958 176,252	2 590 174,476
AC722	Autres charges à répartir	49 051,186		49 051,186	65 578,832
		3 550 671,376		3 550 671,376	3 313 865,337
AC73	Comptes de régularisation Actif				
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3 051 126,744		3 051 126,744	2 450 828,832
AC732	Estimations de réassurance - acceptation	-			
AC733	Autres comptes de régularisation	-			
AC74	Ecart de conversion	-			
AC75	Autres	-			
		3 051 126,744		3 051 126,744	2 450 828,832
TOTAL DE L'ACTIF		331 458 930,434	57 551 986,237	273 906 944,197	277 880 548,233

CTAMA

Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

**Capitaux propres et passif du bilan d'une entreprise d'assurance
et / ou de réassurance**

		2018	2017
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	19 697 909,969	17 308 538,969
CP2	Réserves et primes liées au capital	1 100 000,000	1 100 000,000
CP3	Rachat d'actions propres		
CP4	Autres capitaux propres	35 500 496,440	35 500 496,440
CP5	Résultats reportés	67 622 664,866-	57 528 425,510-
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		11 324 258,457-	3 619 390,101-
CP6	Résultat de l'exercice	14 383 487,184-	-10 094 239,356
Total capitaux propres avant affectation		25 707 745,641-	13 713 629,457-
Passif			
PA1	Autres passifs financiers		
PA11	Emprunt obligataires	6 000 000,000	8 000 000,000
PA12	TCN émis par l'entreprise		
PA13	Autres emprunts		
PA14	Dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2	Provisions pour autres risques et charges		
PA21	Provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22	Provisions pour impôts		
PA23	Autres provisions		
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	Provision pour primes non acquises	24 343 511,143	21 415 650,625
PA320	Provision d'assurance vie	57 493 043,648	49 825 638,002
PA330	Provision pour sinistres (vie)	5 443 065,986	4 776 613,214
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	137 153 556,469	136 911 853,692
PA340	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	263 787,117	263 787,117
PA341	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	16 790,905	-
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	2 036 809,000	2 036 809,000
PA360	Autres provisions techniques (vie) .	-	-
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	7 589 631,594	9 292 458,961
		234 340 195,862	224 522 810,611
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5	<u>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</u>	32 385 705,086	29 884 048,248
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11 239 921,635	10 683 839,533
PA62	opérations de réassurance	1 179 251,791	935 736,957
PA621	Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622	Autres		
PA63	Autres dettes		
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	102 596,390	100 666,390
PA632	Personnel	1 009 576,585	815 729,259
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 373 946,669	2 794 624,770
PA634	Créditeurs divers	7 734 402,460	11 396 890,472
PA64	Ressources spéciales		
		24 639 695,530	26 727 487,381
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation passif		
PA710	Report de commissions reçues des réassureurs		
PA711	Estimation de réassurance - rétrocession		
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	2 249 093,360	2 459 831,450
PA72	Ecart de conversion		
TOTAL DU PASSIF		299 614 689,838	291 594 177,690
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		273 906 944,197	277 880 548,233

CTAMA

Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE
et/ou de la réassurance non Vie**

	Opérations brutes 2018	Cessions et/ou rétrocessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations Nettes 2017
PRNV1 Primes acquises				
PRNV11 Primes émises et acceptées	72 966 294,435	6 675 891,184	66 290 403,251	56 258 396,734
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	2 927 860,518-	194 988,711-	2 732 871,807-	5 722 699,126-
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5 132 492,063		5 132 492,063	7 656 528,762
PRNV2 Autres produits techniques	227 228,209		227 228,209	259 808,494
CHNV1 Charge de sinistres				
CHNV11 Montant payés	58 718 609,608-	4 806 663,784-	53 911 945,824-	43 904 714,692-
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	241 702,777-	2 729 106,588-	2 487 403,811	3 299 809,229
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	1 702 827,367		1 702 827,367	2 599 579,709
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	30 655,326-	30 655,326	59 963,149
CHNV4 Frais d'exploitation				
CHNV41 Frais d'acquisition	11 929 642,545-		11 929 642,545-	11 459 633,202-
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	1 368 001,776		1 368 001,776	746 194,538
CHNV43 Frais d'administration	10 924 262,859-		10 924 262,859-	12 337 371,580-
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		1 612 541,893-	1 612 541,893	1 096 186,286
CHNV5 Autres charges techniques	3 439 539,468-		3 439 539,468-	5 891 883,367-
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-		-	-
RTNV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie)	6 784 773,925-	2 698 065,118-	4 086 708,807-	7 339 835,066-

CTAMA

Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE
ET/OU DE LA REASSURANCE VIE**

	Opérations brutes 2018	Cessions et/ou rétrocession 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	16 334 190,397	2 109 345,097	14 224 845,300	14 067 258,714
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	1 895 362,870	0,000	1 895 362,870	2 476 077,995
PRV22 Produits des autres placements	-	0,000	0,000	
Sous Total 2 a				
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-	-	
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	-	-	-	
Sous total 2				
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	-	-	-	
PRV4 Autres produits techniques	18 697,954	-	18 697,954	
CHV1 Charge de sinistres				
CHV11 Montants payés	8 283 657,697-	1 010 126,651-	7 273 531,046-	17 209 466,588-
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	666 452,772-	14 400,924	680 853,696-	809 030,193-
Sous Total 3				
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	-	-	-	
CHV22 Autres provisions techniques	7 667 405,646-	150 487,756	7 817 893,402-	2 423 816,728
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte	-	-	-	-
Sous total 4				
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	23 980,647-
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	2 678 388,642-	-	2 678 388,642-	1 048 478,205-
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43 Frais d'administration	2 927 297,946-	-	2 927 297,946-	92 731,303-
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	-	522 568,282-	522 568,282	509 494,712
Sous total 5				
CHV5 Autres charges techniques	109 630,141	-	109 630,141	60 963,850-
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	50 385,930-	-	50 385,930-	52 195,517-
CHV92 Correction de valeur sur placements				
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements				
Sous total 6				
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	-	-	
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	-	-	
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	3 915 707,271-	741 538,844	4 657 246,115-	179 801,846

CTAMA
Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

ETAT DE RESULTAT

	2018	2017
RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	4 086 708,807-	7 339 835,066-
RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	4 657 246,115-	179 801,846
PRNT1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11 Revenus des placements	7 409 301,868	7 463 070,975
PRNT12 Produits des autres placements		
Sous total 1a		
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements	2 571 890,007	4 410 602,717
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	3 036 401,577	168 665,497
Sous total 1		
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie		
CHNT1 Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	4 400 860,146-	3 058 424,976-
CHNT12 Correction de valeur sur placements	4 204 829,778-	2 343 615,581-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-
Sous total 2		
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	5 132 492,063-	7 656 528,762-
PRNT2 Autres produits non techniques	110 939,263	462 948,114
CHNT3 Autres charges non techniques	3 028 654,642-	380 924,120-
Résultat provenant des activités ordinaires		
CHNT4 Impôts sur le résultat	-	-
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	12 382 258,836-	8 094 239,356-
PRNT4 Gains extraordinaires		
CHNT5 Pertes extraordinaires	2 001 228,348-	2 000 000,000-
Résultat extraordinaire		
Résultat net de l'exercice	14 383 487,184-	10 094 239,356-
CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	-14 383 487,184	-10 094 239,356

CTAMA
Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

		2018	2017
HB1	Engagements reçus		
	Agents généraux	81 000,000	81 000,000
	travaux siège social	16 800,000	16 800,000
HB2	Engagements donnés		
HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données		
HB22	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24	Autres engagements donnés		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

CTAMA

Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	90 506 254,161	80 031 435,580
Sommes versées pour paiement des sinistres	61 438 546,596-	65 755 387,159-
Encaissements des primes reçues (acceptations)		
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		
Commissions versées sur les acceptations		
Décaissements de primes pour les cessions	1 039 571,075-	1 569 509,646-
Encaissements des sinistres pour les cessions	626 073,038	2 217 875,020
Commissions reçues sur les cessions		
Commissions versées aux intermédiaires	2 724 322,564-	1 204 080,834-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	26 488 913,077-	18 488 382,599-
Variation des dépôts auprès des cédantes		
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	25 117 342,801-	22 161 827,291-
Encaissements liés à la cession de placements financiers	35 337 600,511	57 039 979,547
Taxes sur les assurances versées au Trésor	11 470 374,736-	10 865 408,720-
Produits financiers reçus	3 978 630,875	441 743,367
Impôts sur les bénéfices payés		
Autres mouvements	15 629,355-	9 387 232,582-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 153 858,381	10 299 204,683
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 559 260,996-	135 001,454-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	290 734,524	82 502,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		2 498 908,341-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements		
Décaissements provenant de la souscription d'emprunt auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	3 268 526,472-	2 551 407,795-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations / Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité		
Variation de trésorerie	1 114 668,091-	7 747 796,888
Trésorerie de début d'exercice	658 112,029	7 089 684,859-
Trésorerie de fin d'exercice	456 556,062-	658 112,029

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31/12/2018

1. PRÉSENTATION DE LA CAISSE MUTUELLE AGRICOLE

La « CTAMA » (Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole) est une entreprise d'assurance de droit Tunisien constituée sous forme d'une Caisse Mutuelle Agricole, ayant pour objet de réassurer les caisses régionales d'assurances mutuelles agricoles, de les garantir contre les pertes et de les fédérer. Elle est transformée à partir du 21 Février 2008 en une société d'assurance à forme mutuelle. Le réseau de la « CTAMA » se compose de 102 bureaux régionaux, 4 courtiers et 35 agences.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

- Augmentation des primes nettes non vie de 18% par rapport à 2017 ;
- Augmentation de la provision mathématique de 15% par rapport 2017 pour atteindre 57.4 MDT.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1- Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier 2018, au 31 Décembre 2018, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance.

3.2- Les placements immobiliers :

Les placements immobiliers sont évalués à leurs coûts d'acquisition (si acquisition à titre onéreux), à la juste valeur (si acquisitions à titre gratuit), au coût de production (si production par les propres moyens de l'entreprise).

La « CTAMA » applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ces placements immobiliers selon les taux suivants :

- Constructions à usage commercial 5 %
- Constructions à usage d'habitation 5%

La dotation aux amortissements pour dépréciation des constructions telles que réévaluées au 31/12/2018 a été calculée sur la base de la valeur brute avant réévaluation.

3.3- Autres placements :

Les obligations, les titres à revenus fixes et les titres à revenus variables sont évalués au prix d'acquisition.

Les moins-values par rapport à la valeur comptable, telles que calculées à la date de clôture et provenant de l'évaluation des titres à revenus variables à leur valeur mathématique pour les titres non cotés et le cours moyen du mois de décembre pour les titres cotés font l'objet de provision.

3.4- Autres actifs :

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire sur la base des taux suivants conformément au décret n° 2008-492 du 25/02/2008 :

Logiciels	33,33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33%
Matériel et mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

3.5- Créances :

Les créances englobent les créances d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

Les provisions constituées pour couvrir le risque d'irrecouvrable des créances sociétaires sont déterminées sur la base des taux suivants :

Les créances sur les assurés :

Créances 2018	0%
Créances 2017	20%
Créances 2016 et antérieures	100%

Les créances sur les intermédiaires :

Créances 2018	20%
Créances 2017	60%
Créances 2016	80%
Créances 2015 et antérieures	100%

Les créances contentieuses font l'objet d'une provision totale de 100%.

3.6- Évaluation des Provisions techniques :

3.6.1- Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond au coût total estimé que représentera pour la « CTAMA » le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

3.6.2- Provisions pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est calculée distinctement pour chaque contrat d'assurance. Elle correspond à la part des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou à défaut du terme du contrat.

3.6.3- Provisions mathématiques vie :

Les provisions mathématiques vie représentent la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assurance et les assurés.

Cette provision est calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

3.6.4- Provisions mathématique rente :

Les provisions mathématiques rente sont évaluées compte tenu de l'âge de la victime, du point de millier rente et de la rente annuelle décidée par le tribunal. A la clôture de chaque exercice, il est procédé à l'ajustement de la provision dossier par dossier.

3.6.5- Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie) :

La provision pour participations aux bénéfiques et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfiques et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fond spécial.

3.6.6- Provisions d'égalisation :

La provision pour égalisation est destinée à assurer la péréquation des résultats des différents exercices en ce qui concerne le risque grêle. Cette provision est alimentée par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique de la branche jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des cotisations de l'exercice.

3.6.7- Provision pour risques en cours :

Les provisions pour risques en cours représentent les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Ces provisions sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

3.7-Les revenus :

Les revenus de la « CTAMA » sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre son exploitation centrale et permanente.

3.8- Répartition des charges par destination :

Les charges de la classe 9 sont constatées initialement dans les journaux comptables suivants qui sont ventilés par type de gestion :

- G1 : Gestion du réseau
- G2 : Gestion des immeubles
- G3 : Gestion du siège
- G5 : Gestion générale
- G6 : Gestion Vie

Les charges de chaque type de gestion sont par la suite affectées directement aux différentes destinations comme suit :

- Les comptes de charges relatifs à G1 sont répartis entre les destinations : Frais d'Acquisition vie et non vie et Autres Charges Non Techniques.
- Les comptes de charges frais relatifs à G2 sont répartis entre les destinations : Autres Charges Non Techniques, les charges de placements.
- Les comptes de charges relatifs à G3 sont répartis entre les destinations : Frais d'Administration vie et non vie, les autres charges non techniques, les autres charges techniques vie, les charges de placements et les autres produits non techniques.
- Les comptes de charges relatifs à G5 sont répartis entre les destinations : Frais d'administration, Autres charges non techniques, Autres charges techniques non vie, Charges de placements, Frais d'acquisition non vie ;
- Les comptes de charges relatifs à G6 sont répartis entre les destinations : Frais d'administration vie, Charges de placement, Frais d'acquisition vie.

NOTE 1- ACTIFS INCORPORELS D'EXPLOITATION

Cette rubrique présente, au 31 Décembre 2018, un solde net de 534 864 Dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
- Logiciels	511 853	179 136	332 717
- Fonds commercial	196 468	196 468	-
TOTAL BRUT	708 321	375 604	332 717
- Amortissement logiciels	173 457	167 346	6 111
TOTAL NET	534 864	208 258	326 606

NOTE 2- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

La valeur brute des actifs corporels d'exploitation arrêtés au 31 Décembre 2018, s'élève à 10 867 417 Dinars contre 10 007 940 Dinars au 31 Décembre 2017.

Le tableau de variation des actifs corporels d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Mvt.de l'exercice	Solde au 31/12/2018
- A.A.I	5 509 096	491 969	6 001 065
- Matériel informatique	1 799 468	303 362	2 102 830
- M.M.B	1 299 823	29 999	1 329 822
- Matériel de transport	1 399 553	34 147	1 433 700
TOTAL	10 007 940	859 477	10 867 417

Il est à noter que les immobilisations doivent faire l'objet d'un inventaire physique au 31 Décembre 2018.

NOTE 3- PLACEMENTS

3.1- Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers nets sont arrêtés au 31 Décembre 2018, à 52 786 653 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute	Amortis. Cumulés	Valeur nette
Terrain et construction d'exploitation	24 753 378	4 567 283	20 186 095
Terrain et construction hors d'exploitation	37 384 225	4 783 667	32 600 558
TOTAL	62 137 603	9 350 950	52 786 653

3.2-Placements financiers :

Les placements financiers sont arrêtés au 31 Décembre 2018, à 144 407 097 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'entrée	Provisions	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Notes
- Valeurs et titres cotés en bourse	49 940 142	8 230 696	41 709 446	49 651 836	3.2.1
- Titres non cotés	14 005 714	4 579 006	9 426 708	9 142 058	3.2.2
- Titres SICAV	44 379	-	44 379	44 379	-
- Fonds commun de placement	6 030 303	-	6 030 303	6 702 520	-
- Titres étrangers	117 081	23 007	94 074	94 074	3.2.3
- Obligations et titres à revenus fixes	70 981 510	-	70 981 510	78 030 625	3.2.4
- Prêts	10 383 720	-	10 383 720	7 639 871	3.2.5
- Dépôts et cautionnements	4 339 818	-	4 339 818	4 418 599	3.2.6
- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 397 139	-	1 397 139	1 397 139	-
TOTAL	157 239 806	12 832 709	144 407 097	157 128 294	

3.2.1- Valeur et titres cotés en bourse :

Les valeurs et titres cotés en bourse sont arrêtés au 31 Décembre 2018, à 49 940 142 Dinars. Ils sont évalués à la date de clôture de l'exercice sur la base du cours moyen pondéré du mois de Décembre.

La provision pour dépréciation des titres cotés est constatée principalement au titre des actions « SIMPAR », « STB et «AMI » qui ont connus une baisse de leurs cours moyens pondérés en bourse.

3.2.2- Titres et valeurs non cotés :

Les titres et valeurs non cotés sont arrêtés au 31 Décembre 2018, à 14 005 714 Dinars et sont provisionnées à concurrence de 33 % soit 4 579 006 Dinars.

Cette provision est constituée sur la base des dispositions de la norme 7 du système comptable des entreprises en considérant que la valeur d'usage prévue par cette norme pour l'évaluation des titres non cotés en bourse est appréciée seulement à partir des états financiers disponibles des sociétés correspondantes.

3.2.3 Titres étrangers :

Les titres étrangers arrêtés au 31 Décembre 2018, à 117 081 Dinars sont provisionnés à concurrence de 20% soit 23 007 Dinars.

3.2.4 Obligations et autres titres à revenus fixes :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2018, un solde de 70 981 510 Dinars.

3.2.5 Prêts :

Les prêts hypothécaires totalisent au 31 Décembre 2018, la somme de 4 356 025 Dinars.

Les prêts arrêtés au 31 Décembre 2018, à 10 383 720 Dinars se détaillent comme suit :

- PRÊTS LOGEMENTS HYPOTHÉCAIRES	2 497 396
- PRÊTS DE VOITURES	1 596 629
- PRÊTS DE TERRAIN	262 000
- PRET CENTRALE LAITIERE BIZERTE –CLB	1 522 251
- PRET SOCIETE NATILAIT	1 805 444
- PRET SEM/CCA	480 000
- PRET SITNA/CCA	120 000
	1 000
- PRÊT POLYCLINIQUE CAP BON	000
-AUTRES PRETS A LONG TERME	1 100
	000

3.2.6 Dépôts et cautionnements :

Le solde de cette rubrique diminue à 4 339 818Dinars au 31 Décembre 2018. Il s'analyse comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
- Trésorerie générale (a)	4 339 818	4 418 599	-78 781
TOTAL	4 339 818	4 418 599	-78 781

(a): Nous recommandons d'assurer le suivi nécessaire des cautionnements auprès de la trésorerie générale qui sont relatifs à des exercices anciens.

NOTE 4-PARTS DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Cette rubrique dégage un solde de 32 643 255 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 29 884 048 Dinars au 31 Décembre 2017, soit une augmentation de 2 759 207 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Provision pour primes non acquises	1 711 164	1 516 175	194 989
Provision pour sinistres à payer non vie	20 860 238	18 131 132	2 729 106
Provision pour sinistres à payer vie	1 682 617	1 697 018	-14 401
Provision mathématique vie	8 389 236	8 539 723	-150 487
TOTAL	32 643 255	29 884 048	2 759 207

NOTE 5 – CRÉANCES

5.1- Cotisations acquises et non émises :

Les cotisations acquises et non émises totalisent un montant de 3 469 277 Dinars au 31 Décembre 2018, contre un montant de 1 750 881 Dinars au 31 Décembre 2017, d'où une augmentation de 1 718 396 Dinars.

5.2- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :

Les créances des sociétaires, nettes de provisions sont arrêtées au 31 Décembre 2018, à 1 632 401 Dinars contre 4 246 377 Dinars au 31 Décembre 2017, soit une diminution de 2 613 976 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
- Sociétaires	23 679 729	22 097 445	1 582 284
- Effets impayés	608 941	608 941	-
- Chèques impayés	2 428 039	2 355 581	72 458
- STAR (coassurance) *	596 376	596 376	-
- Primes à annuler	-2 361 380	-1 422 572	-938 808
TOTAL BRUT	24 951 705	24 235 771	715 934
- Provisions	-23 319 304	-19 989 395	-3 329 909
TOTAL NET	1 632 401	4 246 377	-2 613 976

Les provisions pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
- Provisions créances sociétaires	20 501 833	17 244 382	3 257 451
- Provisions effets impayés	389 432	389 432	-
- Provisions chèques impayés	2 428 039	2 355 581	72 458
TOTAL	23 319 304	19 989 395	3 329 909

5.2- Créances ordinaires et effets impayés :

Il est à noter que :

- Les provisions sur les créances des sociétaires doivent être présentées par sociétaire.

5.3- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance :

Les créances sur les Compagnies Adverses toutes branches confondues totalisent 8 054 979 Dinars au 31 Décembre 2018. Elles s'analysent par compagnie comme suit :

COMPAGNIE	IDA	FTUSA	Total
AMANA TAKAFUL	24 437	69 868	94 305
AMI	351 262	1 229 520	1 580 782
ASTREE	78 578	161 727	240 305
BIAT ASS.	32 677	99 511	132 188
BUAT	350	198 573	198 923
CARTE	43 073	57 028	100 101
COMAR	188 258	491 199	679 457
CORRIS		2 921	2 921
FGA		636 777	636 777
GAT	144 878	210 248	355 126
LLOYD	55 333	230 418	285 751
MAE	154 306	509 150	663 456
MAGHREBIA	68 924	105 075	173 999
SALIM	24 321	108 732	133 053
STAR	850 756	1 776 168	2 626 924
TAKAFULIA	15 012	- 7 889	7 123
ZITOUNA TAKAFUL	14 569	94 832	109 401
Autres	-	34 387	34 387
	2 046 734	6 008 245	8 054 979
Provisions / créances IDA & HIDA			- 514 776
TOTAL NET			7 540 203

Les créances sur les cédantes s'élèvent à 566 022 Dinars au 31 Décembre 2018, et se détaillent comme suit :

Cédante	2018	2017	Variation
- MAMDA	19 653	19 653	-
- MCMA	41 462	41 462	-
- STR« RC décennale »	491 452	381 098	110 354
- STR« GRELE »	13 453	-	13 453
Total	566 022	442 053	123 969

L'analyse des créances susvisées nous a permis de dégager des soldes non mouvementés depuis plus que 4 ans qui ont fait l'objet d'une provision. Il s'agit des cas suivants :

Désignation	2018
<i>Cessionnaires</i>	
- MCMA Vie	47 645
- AACHENER	205
- GAT	4 921
- STAR	65
<i>S/Total</i>	52 836
<i>Rétrocessionnaires</i>	
- MCR « Rétrocession »	35 591
<i>S/Total</i>	35 591
<i>Acceptation</i>	
- MANDA	19 653
- MCMA	41 462
<i>S/Total</i>	61 116
<i>Réassurance légale</i>	59 044
TOTAL	208 587
Provision	208 587

5.4-Autres créances :

5.4.1- Personnel :

Le solde de cette rubrique est augmenté à 1 290 749 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 1 272 762 Dinars au 31 Décembre 2017, d'où une augmentation de 17 987 Dinars. Il se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	2018	2017	Variation
Avances et acomptes	365 147	442 537	-77 390
Prêt à court terme	925 602	830 225	95 377
TOTAL	1 290 749	1 272 762	17 987

5. 4.2- Débiteurs divers :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 13 428 809 Dinars au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 2 661 457 Dinars par rapport au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	2018	2017	Variation
- Locataire	1 386 774	1 615 321	-228 547
- Compte d'attente	11 674 806	8 702 200	2 972 606
- Saisies arrêts (BNA) (a)	685 877	685 877	-
- Recours réassurance	1 324 049	1 324 049	-
Valeur Brute	15 071 506	12 327 447	2 744 059
- Provisions	1 642 697	1 560 095	82 602
Valeur Nette	13 428 809	10 767 352	2 661 457

(a) : Le solde de ce compte comprend des montants anciens non encore régularisés à fin 2018.

NOTE 6 – AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actifs présentent un solde de 3 550 671 Dinars au 31 Décembre 2018, contre un solde négatif de 3 313 865 Dinars au 31 Décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	2018	2017	Variation	Note
- Banques	-10 635 441	-7 346 802	-3 288 639	6.1
- CCP	498 382	414 410	83 972	
- Fonds de roulement	26 650	23 550	3 100	
- Caisse	3 320	3 320	-	
- Effets à encaisser	9 651 137	7 564 238	2 086 899	
- Coût des attestations	-604	-604	-	
S/TOTAL	-456 556	658 112	-1 114 668	
- Frais d'acquisitions reportées	3 958 176	2 590 174	1 368 002	
- Autres charges à répartir	49 051	65 579	-16 528	
S/TOTAL	4 007 227	2 655 753	1 351 474	
TOTAL GENERAL	3 550 671	3 313 865	236 806	

6.1- Banques :

Les états de rapprochements arrêtés au 31 Décembre 2018, renferment des suspens dont la majorité remonte aux exercices 2017, et antérieurs.

Ainsi les suspens des états de rapprochement bancaires au 31/12/2018, se présentent comme suit :

Année	Operations non constatées par la Banque		Operations non comptabilisées par la CTAMA	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2006&Ant	13 757	29 053	46 965	12 859
2007	72 165	89 288	131 010	100 447
2008	33 673	78 551	194 837	119 642
2009	85 439	294 830	842 425	278 615
2010	151 355	198 128	657 076	454 636
2011	633 875	600 389	735 336	569 886
2012	73 935	284 156	570 783	532 215
2013	394 653	2 134 315	2 152 088	842 511
2014	321 055	989 786	2 291 280	2 179 937
2015	252 246	1 338 652	1 234 937	1 624 904
2016	948 273	1 000 785	1 398 739	1 669 115
2017	984 285	2 118 592	2 527 488	3 722 383
2018	14 964 996	18 685 388	4 545 027	3 353 737
(vide)	57 579	91 795	131 645	59 832
Total général	18 987 286	27 933 709	17 459 637	15 520 719

Il est à signaler d'autre part, l'existence au niveau du poste « Banque » de soldes comptables relatifs à des comptes bancaires clôturés. Nous vous recommandons de procéder à l'apurement de ces soldes.

NOTE 7- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres est de -25 707 746 Dinars au 31 Décembre 2018, contre -13713629 Dinars au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation	Note
Droits d'adhésion	6 445 901	6 056 530	389 371	7.1
Autres fonds	13 252 009	11 252 009	2 000 000	
Fonds commun	19 697 910	17 308 539	2 389 371	
Fonds social	1 100 000	1 100 000	-	
Réserves pour éventualité	40 000	40 000	-	
Réserves pour fluctuation	162 240	162 240	-	7.2
Réserves pour réévaluation	33 289 132	33 289 132	-	7.3
Autres réserves	2 009 124	2 009 124	-	
Autres capitaux propres	35 500 496	35 500 496	-	
Résultats reportés	-67 622 665	-57 528 425	-10 094 239	7.4
Résultats de l'exercice	-14 383 487	-10 094 239	-4 289 248	
Total	-25 707 746	-13 713 629	-11 994 116	

7.1- Droits d'adhésion :

Il est à signaler que les droits d'adhésion perçus au cours de 2018, s'élèvent à 389 371 Dinars.

7.2- Réserves pour fluctuation :

Le compte réserves pour fluctuation fait apparaître un montant de 162 240 Dinars représentant des réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1978. Il y a lieu de bien identifier l'origine de la comptabilisation de ces réserves afin de les rattacher aux provisions des titres concernés :

▪ BNA	134 900
▪ STIL	27 340
	<hr/>
	162 240

7.3- Réserves de réévaluation :

Le compte « réserves de réévaluation » diminue à 33 289 132 Dinars au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

▪	Immeuble SADKIA	286 186
▪	Immeuble Autriche Canada	239 018
▪	Immeuble Fenelon Chaker	195 764
▪	Immeuble 18 janvier	123 872

Solde antérieur **844 840**

▪	Immeuble Jamel Abdennaceur	2 448 180
▪	Immeuble Gabes	202 754
▪	Immeuble Kef	481 448
▪	Immeuble 18 Janvier	1 226 500

Plus-value de réévaluation 2006⁽¹⁾ **4 358 882**

Plus-value de réévaluation des immeubles

des caisses régionales de Mateur et Jendouba ⁽²⁾ **802 051**

Réévaluation de l'actif immobilier en 2011 **28 839 199**

Reprise/ réévaluation hôtel les Chênes **- 1 555 840**

TOTAL **33 289 132**

(1) : La « CTAMA » a procédé au cours de l'exercice 2006, à la réévaluation d'une partie de son actif immobilier qui a dégagé une plus-value de 4 358 882 Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ».

(2) : Il s'agit des écritures de réévaluation des immeubles de la caisse régional Mateur et Jendouba respectivement pour 482 702 Dinars et 319 349 Dinars.

Il est à noter que la variation constatée dans les réserves de réévaluation correspond à l'annulation de la plus-value de réévaluation des titres SITNA.

7. 4- Résultats reportés

Au 31 Décembre 2018, Ce compte a enregistré une variation négative de -10 094 239 Dinars suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2017, dans les résultats reportés.

NOTE 8- LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques arrêtées par la « CTAMA » au 31 Décembre 2018, s'élèvent à 234 340 196 Dinars. Le détail des provisions techniques se présente comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation	Note
Provision pour primes non acquises	24 343 511	21 415 651	2 927 860	
Provision pour sinistres à payer vie	5 443 066	4 776 613	666 453	8.1
Provision pour sinistres à payer non vie	137 153 556	136 911 854	241 702	8.1
Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)	263 787	263 787	-	
Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)	16 791	-	16 791	
Provision d'égalisation	2 036 809	2 036 809	-	
Provision mathématique vie	57 493 044	49 825 638	7 667 406	
Provision mathématique des rentes	3 763 822	2 956 097	807 725	
Provision pour risques en cours	3 825 810	6 336 362	-2 510 552	
TOTAL	234 340 196	224 522 811	9 817 385	

8.1- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer totalisent 142 596 622 Dinars au 31 Décembre 2018.

Elles se ventilent par branche d'assurance comme suit :

Branches	Sinistres à payer
-Auto	121 594 757
-Transport	4 390 613
-Incendie	5 244 427
-Risques divers	2 210 436
-Grêle	279 624
-Mortalité bétail	235 757
-Responsabilité Civile	980 357
-Acceptation vie	6 343
-Accident du travail	29 115
-Maladie groupe	2 188 470
-Vie	5 436 723
TOTAL	142 596 622

**Il est à signaler que la « CTAMA » a effectué une revue approfondie des dossiers sinistres au titre de l'exercice 2017, ayant entraîné l'ajustement de ses provisions techniques arrêtées au 31 Décembre 2017. Un complément de provision pour sinistres à payer estimé statistiquement et incluant une marge de prudence a été également constaté pour 5 MDT. .*

NOTE 9- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES

Il s'agit des dépôts retenus sur les réassureurs en garantie de leur quote-part dans les provisions techniques d'un montant total de 32 385 705 Dinars au 31 Décembre 2018.

Désignation	2018	2017	Variation
- Dettes pour dépôts en rep. des prov. pour primes non acquises	1 711 164	1 516 175	194 989
- Dettes pour dépôts en rep. des provisions pour sinistres à payer	20 602 689	18 131 132	2 471 557
- Dettes pour dépôts en rep. des provisions mathématiques vie	10 071 852	10 236 741	-164 889
TOTAL	32 385 705	29 884 048	2 501 657

NOTE 10- AUTRES DETTES

10.1- Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

(*) Les dettes nées d'opérations d'assurance directe sont arrêtées au 31 Décembre 2018 à 11 239 922 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
☐ Cotisations perçues d'avance	11 090 296	10 534 885	555 411
☐ Recours au profit des sociétaires	85 587	84 916	671
☐ Cotisations encaissées et à affecter	64 039	64 039	-
TOTAL	11 239 922	10 683 840	556 082

10.2- Dettes nées d'opérations de réassurance :

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont arrêtées au 31 Décembre 2018, à 1 179 252 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
-Comptes courants des cessionnaires (*)	1 164 588	911 522	253 066
-Comptes courants des cédantes	14 664	24 215	-9 551
TOTAL	1 179 252	935 737	243 515

(*) Les dettes envers les cessionnaires ont atteint 1 164 588 DT au 31 Décembre 2018, contre 911 522 DT au terme de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
-CSR	45 207	46 564	-1 357
-MUNCHENER	486	486	-
-MERCANTILE	271	271	-
-IRAK RE	513	513	-
-MAPF RE	2 185	2 185	-
-MAPF RE Assistance	925 162	704 651	220 511
-PROMUTUEL	12 125	18 504	-6 379
-AFRIQUE ASSISTANCE	5 466	5 466	-
-STR P/ C STAR	1 436	1 436	-
-NCA RE	163 243	131 387	31 856
-MARE	8 436	-	8 436
-Autres	58	58	-
TOTAL	1 164 588	911 522	253 066

10.3- Autres dettes :

10.3.1- Personnel :

Les comptes rattachés à la rubrique « Personnel » sont arrêtés à 1 009 576 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 815 729 Dinars au 31 Décembre 2017, d'où une augmentation de 193 847 Dinars.

10.3.2- État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques :

La rubrique « Etat organismes publics » présente un solde de 3 373 947 Dinars au 31 Décembre 2018 contre 2 794 625 Dinars au 31 Décembre 2017, et s'analyse comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
<input type="checkbox"/> Etat, impôts et taxes	678 537	383 540	294 997
<input type="checkbox"/> Divers organismes sociaux et maladie groupe	2 695 410	2 411 085	284 325
TOTAL	3 373 947	2 794 625	579 322

10.3.3- Crédoiteurs divers :

Le solde de la rubrique «Crédoteurs Divers » s'élève à 7 734 402 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 11 396 890 Dinars au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
<input type="checkbox"/> Fournisseurs à payer	68 389	68 389	-
<input type="checkbox"/> Compte d'attente à régulariser	7 666 013	11 328 501	-3 662 488
TOTAL	7 734 402	11 396 890	-3 662 488

Le solde du compte d'attente se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
<input type="checkbox"/> Autres crédits à régulariser	5 465 281	8 564 573	-3 099 292
<input type="checkbox"/> Chèques sinistres annulés et à régler	521 487	498 716	22 771
<input type="checkbox"/> Instances à régulariser/ États de rapprochement bancaire	-	1 839 367	-1 839 367
<input type="checkbox"/> Recettes CCP non affectées	314 312	300 550	13 762
<input type="checkbox"/> Sinistres à régulariser	20 865	116 954	-96 089
<input type="checkbox"/> Cotisations encaissées à affecter (du 16.12.2018 jusqu'au 31.12.2018)	1 331 552	-	1 331 552
<input type="checkbox"/> Acquéreurs immeubles du Kef	3 011	3 011	-
<input type="checkbox"/> Cautionnement locataires	2 725	2 725	-
<input type="checkbox"/> Retenue de garantie	6 240	2 065	4 175
<input type="checkbox"/> Encaissements à affecter exercice 2001	540	540	-
TOTAL	7 666 013	11 328 501	-3 662 488

- ✓ La société doit assurer un bon suivi des montants constatés au cours des exercices antérieurs dans certains comptes d'attente.
- ✓ Le compte « fournisseurs à payer » fait apparaître des soldes antérieurs dont il est approprié de s'assurer de leur exigibilité afin de les apurer (Sté SDS, Frs local Borj El Amri).

NOTE 11- AUTRES PASSIFS

11.1- Autres comptes de régularisation passifs :

Le solde de cette rubrique est arrêté à 2 249 093 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 2 459 831 Dinars au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
<input type="checkbox"/> Charges à payer	1 610 621	982 240	628 381
<input type="checkbox"/> Produits constatés d'avance	638 472	1 477 591	-839 119
TOTAL	2 249 093	2 459 831	-210 738

NOTE 12- NOTES SUR LES ÉTATS DE RÉSULTAT

Les résultats des opérations techniques relatives à l'exercice 2018, se sont soldés par un déficit de 8 743 955 Dinars se décomposant comme suit :

- Résultat technique non vie déficitaire : 4 086 709 Dinars

- Résultat technique vie déficitaire : 4 657 246 Dinars

Après intégration des éléments relatifs à l'activité de gestion financière ainsi que les éléments des opérations non techniques, le résultat de l'exercice dégage un déficit de 14 383 487 Dinars.

12.1- Primes émises et acceptées :

Les primes acquises nettes des cessions et rétrocessions de la « CTAMA » ont atteint 77 782 376 Dinars en 2018, contre 64 602 957 Dinars au 31 Décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

Désignation		2018	2017	Variation
<u>Non vie</u>				
	-			
- Primes émises et acceptées	+	72 966 294	63 019 082	9 947 212
- Variation de la PPNA	+/-	-2 732 872	-5 722 699	2 989 827
- Cession et rétrocession	-	6 675 891	6 760 685	-84 794
- Primes émises et acceptées nettes		63 557 531	50 535 698	13 021 833
<u>Vie</u>				
	-			
- Primes émises et acceptées	+	16 334 190	16 107 740	226 450
- Cession et rétrocession	-	2 109 345	2 040 481	68 864
- Primes émises et acceptées nettes		14 224 845	14 067 259	157 586
TOTAL		77 782 376	64 602 957	13 179 419

12.2- Charges de sinistres :

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession se sont élevées à 59 378 927 Dinars en 2018, contre 58 623 402 Dinars au 31 Décembre 2017, et se détaillent comme suit :

Désignation		2018	2017	Variation
<u>Non vie</u>	-			
- Montants payés	+	53 911 946	43 904 715	10 007 231
- Variation de la provision pour sinistres	+/-	-2 487 404	-3 299 809	812 405
TOTAL (A)		51 424 542	40 604 906	10 819 636
<u>Vie</u>	-			
- Montants payés	+	7 273 531	17 209 467	-9 935 936
- Variation de la provision pour sinistres	+/-	680 854	809 030	-128 176
TOTAL (B)		7 954 385	18 018 497	-10 064 112
TOTAL (A) + (B)		59 378 927	58 623 403	755 524

12.3- Produits et charges de placement :

Le résultat financier a atteint 4 411 904 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 6 640 299 Dinars au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
- Revenu des placements	7 409 302	7 463 071	-53 769
- Profit provenant de la réalisation des placements	3 036 402	168 665	2 867 737
- Reprise de correction de valeur	2 571 890	4 410 603	-1 838 713
Produits des placements	13 017 594	12 042 339	975 255
- Charges de gestion des placements	4 400 860	3 058 425	1 342 435
- Correction de valeur	4 204 830	2 343 616	1 861 214
Charge des placements	8 605 690	5 402 041	3 203 649
Résultat financier	4 411 904	6 640 299	-2 228 395

12.4- Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation nette des commissions reçues des réassureurs se sont élevés à 24 956 481 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 22 586 339 Dinars au 31 Décembre 2017. Le détail de ces frais se présente ainsi :

Désignation		2018	2017	Variation
<u>Non vie</u>				
- Frais d'acquisition	+	11 929 643	11 459 633	470 010
- Variation des frais d'acquisitions reportés	+	-1 368 002	-746 195	-621 807
- Frais d'administration	+	10 924 263	12 337 372	-1 413 109
- Commissions reçues des réassureurs	-	1 612 542	1 096 186	-516 356
TOTAL (A)		19 873 362	21 954 624	-2 081 262
<u>Vie</u>				
- Frais d'acquisition	+	2 678 389	1 048 478	1 629 911
- Frais d'administration	+	2 927 298	92 731	2 834 567
- Commissions reçues des réassureurs	-	522 568	509 495	13 073
TOTAL (B)		5 083 119	631 715	4 451 404
TOTAL (A) +(B)		24 956 481	22 586 339	2 370 142

12.5- Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques s'élèvent à 3 028 655 Dinars.

NOTE 13-NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2018 se présente comme suit :

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation		2018	2017	Variation
-Trésorerie au début de l'exercice		658 112	-7 089 685	7 747 797
-Trésorerie affectée aux activités d'exploitation		2 153 858	10 299 205	-8 145 347
-Trésorerie affectée aux activités d'investissement		-3 268 526	-2 551 408	-717 118
TOTAL		-456 556	658 112	-1 114 668

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
<input type="checkbox"/> Banques	-10 635 441	-7 346 802	-3 288 639
<input type="checkbox"/> CCP	498 382	414 410	83 972
<input type="checkbox"/> Fonds de roulement	26 650	23 550	3 100
<input type="checkbox"/> Caisse	3 320	3 320	-
<input type="checkbox"/> Effets à encaisser	9 651 137	7 564 238	2 086 899
<input type="checkbox"/> Coût des attestations	-604	-604	-
S/TOTAL	-456 556	658 112	-1 114 668

NOTE 14- EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Il n'y a pas d'éventualités ou évènements connus en 2019, pouvant affecter la qualité de l'information financière relative à l'exercice 2018.

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES

MUTUELLES AGRICOLES

« CTAMA »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la « CTAMA » qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, faisant apparaître un total net de 273 907 Mille Dinars, l'état de résultat faisant apparaître une perte de 14 383 Mille Dinars, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie négative de fin de période de 1115 Mille Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « CTAMA » au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la « CTAMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Sous réserve des points évoqués ci-après, nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

1- Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, a été limité par les éléments suivants :

- Comme il est fait mention dans la note 6.1 « Banques », certains états de rapprochements bancaires, font apparaître des suspens qui remontent aux exercices 2017 et antérieurs non provisionnés. Dans ce cadre, une mission d'apurement de ces suspens a été réalisée en 2018. Sur la base des résultats de cette mission, la CTAMA a procédé à l'apurement des faux suspens. Les suspens restants sont en cours d'analyse pour une décision finale d'apurement.

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la CATAMA que l'analyse et l'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

- Comme il est fait mention dans la note 5.4.2, les comptes débiteurs divers comportent des montants anciens non apurés et qui méritent d'être revus dans le cadre des travaux d'apurement déjà engagés par la « CTAMA ». L'impact d'apurement de ces comptes sur les états financiers ne peut être déterminé.
- Comme il est fait mention dans les notes 3.2.6, les dépôts et cautionnements auprès de la TGT comportent des montants anciens non apurés totalement et qui méritent d'être revus dans le cadre des travaux d'apurement déjà engagés par la « CTAMA ». Bien que la « CTAMA » a procédé en 2018 à l'apurement des soldes antérieurs à 2017 pour un montant de 1 302 Mille Dinars, les comptes dépôts et cautionnements enregistrent des montants antérieurs à 2018, pour un total de 1 999 Mille Dinars. L'impact d'apurement de ces comptes sur les états financiers ne peut être déterminé.
- La balance par âge des créances nées d'opérations d'assurance présente certaines erreurs d'imputation qui sont encours de régularisation. Ainsi, nous avons constaté que le montant des soldes négatifs relatifs à l'exercice 2018 s'élève à 163 Mille Dinars qui est en baisse par rapport à l'exercice 2017 suite aux efforts de régularisations de la CTAMA. L'impact éventuel sur les provisions pour dépréciation des créances ne peut être actuellement déterminé.

- La répartition analytique des charges indirectes d'exploitation n'est pas fondée sur des clés de répartition pertinentes, objectives et appliquée d'une façon permanente. Cette situation affecte négativement l'allocation des charges entre les différentes branches vie et non vie.

La provision pour frais de gestion vie n'a pas fait l'objet de détermination à la date de clôture de l'exercice. Nous n'avons pas été en mesure de procéder à une estimation fiable de cette provision en absence d'une affectation précise des charges relatives à la branche vie et de quantifier par conséquent son impact sur les états financiers.

- Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation, adressées aux banques, dépositaires, aux réassureurs et aux agents et courtiers d'assurances, conformément aux Normes Internationales d'Audit. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos travaux.
- Les actifs immobilisés et titres de la « CTAMA » n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture de l'exercice conformément aux dispositions de l'article 8 et suivants du code de commerce et 17 de la loi °96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises.

- 2- La « CTAMA » a procédé au cours de l'exercice 2006, à la réévaluation d'une partie de son actif immobilier qui a dégagé une plus-value de 4 359 Mille Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ». En 2011, la « CTAMA » a procédé à une deuxième réévaluation de la quasi-totalité de ses actifs immobilisés (terrains et constructions) qui a généré des plus-values de 28 405 Mille Dinars, portées dans le compte de réserves spéciales de réévaluation.
- 3- Après l'émission d'un premier rapport relatif aux états financiers clos le 31 Décembre 2018, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration, la « CTAMA » a procédé à la constitution d'une provision mathématique vie complémentaire au 31 Décembre 2018, pour un montant de 3 763 719 Dinars faisant passé le résultat net déficitaire de l'exercice 2018, de 10 619 768 Dinars à 14 383 487 Dinars. Ce complément de provisions a été constitué à la demande du Comité Général des Assurances par la lettre du 02 Janvier 2019, pour la couverture des risques du contrat retraite complémentaire du BNA et la régularisation de la méthode de calcul de la provision du contrat temporaire décès du BNA conformément à la notice technique déposée au Comité Général des Assurances en date du 13 juin 2018.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la « CTAMA » dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de réserves évoquées dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la « CTAMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la « CTAMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la « CTAMA ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la « CTAMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la « CTAMA » à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la « CTAMA ». A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler plusieurs insuffisances au niveau du système d'information, de contrôle interne et de la gestion des risques de la « CTAMA », y compris l'évaluation des sinistres à payer, ainsi que les procédures de suivi des comptes bancaires. Dans ce cadre, il est à signaler que suite à la mission effectuée en 2018 sur les provisions techniques un manuel des procédures a été élaboré en 2019 pour pallier aux insuffisances constatées sur le processus d'évaluation des dossiers sinistres.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la « CTAMA ».

2. Continuité d'exploitation

En raison des pertes enregistrées par la société, les capitaux propres totalisent au 31/12/2018 un montant négatif de 25 708 Mille Dinars qui est donc en deçà de la moitié du capital social. En conséquence une Assemblée devrait être convoquée dans les meilleurs délais afin de statuer sur cette situation.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Les fonds propres de la « CTAMA » sont négatifs à la date de clôture de l'exercice, ils ne permettent pas de constituer la marge de solvabilité réglementaire requise par l'article 58 bis du code des assurances. Il est à signaler qu'un programme de restructuration est en cours de préparation.

Le taux de représentation des provisions techniques par les actifs admis au 31/12/2018, calculé conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 et les textes qui l'ont modifié ou complété, est de 81% compte non tenu des ajustements qui peuvent en découler des points décrits au niveau de notre opinion, ce qui est en deçà du taux exigé par les textes en vigueur.

Il est à signaler que la CTAMA n'a pas respecté le taux minimum des titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie parmi ses actifs admis dans la représentation des provisions techniques.

Il est à noter que la « CTAMA » n'est pas en train d'assurer un suivi de la liste nominative de ses adhérents constituant le fonds commun.

Par ailleurs, il est à signaler que pour l'opération de fusion par absorption de « MGA » par « CTAMA », décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Décembre 2014, a été finalisée en 2018 et la CTAMA attend la réponse de l'administration fiscale sur le dossier de clôture déposé.

En outre, et conformément à la circulaire du ministre des finances n°258 de l'année 2010, les provisions techniques ainsi que les conditions tarifaires doivent être validés par un actuairé agréé. Dans ce cadre, le rapport communiqué par Les actuaires au titre de l'exercice 2018 n'est pas établi conformément au règlement du CGA N° 03-2018 du 11 Juillet 2018.

Tunis, le 15 janvier 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/C.M.C-DFK International

Sofiane BEN AMIRA

P/GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES

MUTUELLES AGRICOLES

« CTAMA »

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieures, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 :

La mutuelle a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société GMP dans laquelle elle est administrateur, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012, jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :

2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Convention avec la BNA, les intérêts associés au découvert bancaire autorisé par la BNA sont au taux de : TMM+3% (ce taux majoré d'une commission forfaitaire et annuel de 5 000 DT).
Compte créditeur rémunération 2%.

Obligations et engagements de la « CTAMA » envers les dirigeants :

Président du Conseil d'administration :

Les jetons de présence servis par la CTAMA à son président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018, s'élèvent à 6 750 Dinars.

Directeur Général:

La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 Octobre 2017.

La rémunération brute perçue au titre de l'exercice 2018 est de 289 015 Dinars soit un montant de 168 654 Dinars de rémunération nette.

Le Directeur Général Adjoint du 01/01/2018 au 31/10/2018:

La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration et se détaille comme suit :

- Salaire mensuel net : 5 000 Dinars sur 17,5 mois ;
- Prime de bilan fixée par le conseil d'administration selon la performance réalisée ;
- Une voiture de fonction ;

- Des bons de carburant de 675 Dinars par mois ;
- La rémunération brute perçue au titre de l'exercice 2018, est de 200 601Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 janvier 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/C.M.C-DFK International

Sofiane BEN AMIRA

P/GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS